



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 (c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information

### Registres et statistiques d'état civil

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le présent rapport traite de l'importance cruciale des registres et statistiques d'état civil en tant qu'éléments essentiels du développement et fait le point sur l'intérêt grandissant pour l'amélioration des systèmes connexes aux niveaux national, régional et mondial. Il décrit en outre les initiatives régionales et internationales en faveur des efforts déployés au niveau national pour améliorer les systèmes de registres et statistiques d'état civil. La dernière section donne un aperçu des activités récemment entreprises par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans ce domaine.

La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2015/1.



## I. Introduction

1. Les actes de l'état civil sont la consignation obligatoire, permanente, continue et universelle des événements d'état civil concernant la population et de leurs caractéristiques, tels que les naissances, les décès intra-utérins, les décès, les mariages, les divorces, les adoptions et les actes de légitimation et de reconnaissance, en fonction de la loi de chaque pays. L'établissement de statistiques d'état civil consiste à rassembler les statistiques relatives aux événements qui marquent la vie d'une personne et aux caractéristiques pertinentes des événements eux-mêmes et de la personne ou des personnes concernées. Les registres d'état civil sont la source privilégiée et idéale. D'autres sources peuvent toutefois être utilisées lorsque ceux-ci sont incomplets, à titre provisoire, comme les recensements de la population et les enquêtes sur des échantillons de ménages ou les dossiers médicaux.

2. Ces dernières années ont été marquées par une prise de conscience grandissante de l'utilité des systèmes de registres et statistiques d'état civil partout dans le monde. Souvent grâce à des engagements politiques fermes, la mise en place ou la consolidation de ces systèmes est devenue une priorité dans un nombre croissant de pays où ils sont inexistantes ou inefficaces. Simultanément, la communauté internationale et les partenaires de développement, notamment au niveau régional, ont intensifié le soutien apporté aux pays pour les aider à accroître l'efficacité et l'exhaustivité de leurs systèmes.

3. Établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le présent rapport<sup>1</sup> : a) traite de l'importance cruciale des registres et statistiques d'état civil en tant qu'élément du développement; b) fait le point sur l'émergence d'une dynamique en faveur de l'amélioration de ces systèmes aux niveaux national, régional et mondial; c) définit le rôle des organisations internationales et régionales pour ce qui est de faciliter la mise en place ou l'amélioration des systèmes nationaux; et d) donne un aperçu des activités entreprises par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans ce domaine.

## II. Registres et statistiques d'état civil : des éléments essentiels du développement

4. Le renforcement global des systèmes nationaux de registres et statistiques d'état civil a de multiples avantages. Étant donné ses importantes incidences sur l'identité juridique, les droits de l'homme, la santé publique ainsi que la bonne gouvernance et l'administration, l'amélioration de ces systèmes est de plus en plus considérée comme un impératif du développement des pays.

5. L'enregistrement des faits d'état civil permet à chacun de disposer de preuves documentaires et d'une trace permanente permettant d'établir son identité juridique, ses liens familiaux et son état civil, ce qui à son tour garantit à tous l'exercice de divers droits sociaux, économiques, culturels, politiques et des droits de l'homme

---

<sup>1</sup> Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont apporté une contribution majeure.

auxquels ils peuvent prétendre. Un document juridique, par exemple un acte de naissance, constitue une protection contre des risques tels que l'apatridie, le mariage précoce et la traite d'êtres humains, en rendant possible un recours juridique. Pourtant, des millions de personnes dans le monde ne bénéficient toujours pas de cette protection car, les actes d'état civil qui les concernent n'ayant pas été enregistrés, elles n'existent dans aucun registre officiel. Conscient qu'il s'agit là d'un problème important au regard du développement, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 souligne dans son rapport<sup>2</sup> que la responsabilité institutionnelle la plus élémentaire du Gouvernement est de procurer une identité juridique, et plaide en faveur de l'identité juridique gratuite pour tous.

6. Un bon système de registres et statistiques d'état civil répond aussi à de nombreux besoins liés à l'administration et à la gouvernance publiques. Les données administratives recueillies grâce à un système d'enregistrement des actes d'état civil permettent d'identifier les groupes de population auprès desquels il peut être nécessaire d'intervenir ou d'organiser des services (soins de santé, enseignement ou protection sociale), ou encore une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Par exemple, des informations fiables sur les décès et leurs causes peuvent étayer des interventions ciblées, notamment l'évaluation de l'efficacité des politiques de santé publique en vigueur et la définition de tendances épidémiologiques telles que l'émergence et la prévalence de maladies infectieuses et non transmissibles.

7. De plus, les statistiques d'état civil issues d'un système fiable – qui ont à terme des avantages particuliers en termes d'universalité, de permanence, de continuité et de rapport coût-efficacité par rapport à d'autres sources de statistiques d'état civil – sont essentielles à la planification du développement d'un pays, en ce qu'elles peuvent efficacement guider l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur la réalité. Les statistiques d'état civil, notamment le nombre de naissances et de décès et les causes de décès, peuvent être un indicateur de la santé de la population et de la dynamique démographique d'un pays. Des estimations solides de la croissance et de la répartition de la population sont essentielles pour permettre aux décideurs de mieux répondre aux besoins de la société à l'aide de politiques et de programmes efficaces.

8. Il convient de relever que le suivi et l'évaluation des progrès d'un pays vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dépendent aussi de statistiques d'état civil qui pourraient provenir des systèmes de registres et statistiques d'état civil. Ainsi, les objectifs du Millénaire pour le développement énoncent les objectifs et les cibles relatifs à la mortalité maternelle et infantile, qui devraient être mesurés à l'aide de données complètes tirées de tels systèmes. Une estimation fiable de la population nationale est également nécessaire, car elle sert de dénominateur pour le calcul de nombreux autres indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, notamment l'extrême pauvreté. Les enseignements tirés du suivi des objectifs du Millénaire mettent en évidence qu'il est prioritaire d'améliorer la production de statistiques fiables pour disposer d'un outil efficace de suivi et d'évaluation.

---

<sup>2</sup> A/67/890, annexe; voir les cibles de l'objectif 10 : assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace.

### III. Promouvoir l'amélioration des systèmes de registres et statistiques d'état civil

9. Un élan majeur en faveur des systèmes de registres et statistiques d'état civil est récemment apparu avec l'émergence d'initiatives régionales en Afrique<sup>3</sup>, en Asie et dans le Pacifique<sup>4</sup>, en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>5</sup>, ainsi qu'en Asie occidentale. Dans le cadre de ces initiatives régionales, les spécialistes des registres d'état civil, de la santé et de la statistique se sont rassemblés pour la première fois à l'occasion de forums internationaux et régionaux, conscients qu'il importait d'avoir une conception globale de l'amélioration des systèmes de registres et statistiques d'état civil. Ils ont pris des engagements intergouvernementaux importants, notamment en mettant en place la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, en proclamant la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), qui s'accompagne d'un cadre d'action régional assorti de buts et de cibles, et en se donnant pour objectif l'enregistrement universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes d'ici à 2015. En outre, l'officialisation de partenariats au niveau régional, tels que le Groupe d'entente de Brisbane dans le Pacifique, a favorisé la collaboration et l'harmonisation entre les différents acteurs du développement, ce qui a beaucoup contribué au soutien technique à l'échelle des pays.

10. Une plus grande attention a aussi été portée aux systèmes de registres et statistiques d'état civil dans les initiatives mondiales relatives à la santé de la femme et de l'enfant. En septembre 2010, soucieux d'accélérer la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire, le Secrétaire général a lancé la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, suscitant ainsi de nombreux engagements et initiatives qui doivent faire l'objet d'un suivi. Étant étendu que la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources financières et de résultats est crucial au regard de la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale, c'est à la demande du Secrétaire général qu'a été créée la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. La Commission a publié un rapport intitulé « Tenir les promesses, mesurer les résultats »<sup>6</sup>, dans lequel elle formule la recommandation suivante : « d'ici à 2015, tous les pays auront pris des mesures significatives pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et auront un système d'information sanitaire opérationnel qui rassemble les données provenant des établissements de soins, de sources administratives et d'enquêtes sanitaires ». À l'instar de nombreux autres objectifs et cibles, les systèmes de registres et statistiques d'état civil sont considérés non seulement comme importants dans le contexte de la santé de la femme et de l'enfant, mais aussi comme essentiels aux fins de l'élaboration des politiques, la planification et le développement.

<sup>3</sup> La première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a eu lieu à Addis-Abeba en 2010.

<sup>4</sup> La Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique s'est déroulée à Bangkok en 2012.

<sup>5</sup> La première Conférence régionale latino-américaine sur le droit à l'identité et l'enregistrement universel des naissances a été organisée à Asunción en 2007.

<sup>6</sup> [http://www.who.int/topics/millennium\\_development\\_goals/accountability\\_commission/final\\_accountability\\_report\\_fr.pdf?ua=1](http://www.who.int/topics/millennium_development_goals/accountability_commission/final_accountability_report_fr.pdf?ua=1); le rapport contient 10 recommandations ambitieuses et concrètes visant à accélérer l'obtention de résultats dans le domaine de la santé de la femme et de l'enfant et à atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale.

11. De plus, compte tenu des ressources financières nécessaires pour renforcer les systèmes de registres et statistiques d'état civil, la Banque mondiale et l'OMS ont annoncé en 2014 un plan d'intensification de l'investissement pour 2015-2024<sup>7</sup>, dont les objectifs expriment des aspirations comme l'enregistrement universel des naissances, des décès, des mariages et d'autres faits d'état civil d'ici à 2030. Ce plan mondial repose sur trois grands volets : a) le renforcement des systèmes nationaux de registres et statistiques d'état civil; b) l'intensification du soutien international à ces systèmes; c) la mise en commun des connaissances et la constitution de la base d'éléments factuels nécessaire à la mise en place de ces systèmes. Plusieurs mécanismes financiers sont envisagés eu égard aux plans d'investissement mis au point par les pays.

12. Les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 ont donné un nouvel élan à l'amélioration des systèmes de registres et statistiques d'état civil au niveau mondial. En août 2014, le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a soumis à la soixante-huitième session de l'Assemblée un rapport<sup>8</sup> dans lequel est proposé un ensemble d'objectifs de développement durable assortis de cibles pertinentes, destinés à être intégrés, à terme, dans le programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, l'objectif 16 des objectifs de développement durable proposés s'accompagne explicitement de la cible suivante : « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ». Les autres objectifs proposés contiennent aussi plusieurs cibles relatives à la santé, qui pourraient éventuellement être mesurées au moyen des systèmes de registres et statistiques d'état civil. De plus, de nombreux autres objectifs et cibles proposés nécessitent des informations sur la population désagrégées par âge et par sexe, et en fonction des groupes vulnérables du pays considéré, qui devraient dans l'idéal provenir de systèmes viables de registres et statistiques d'état civil. Un autre point important en lien avec les objectifs de développement durable est que les statistiques d'état civil provenant des registres de l'administration locale sont indispensables pour ce qui est du suivi des progrès en termes de développement durable et profitable à tous.

13. Les systèmes de registres et statistiques d'état civil sont donc considérés comme une base essentielle pour le programme de développement pour l'après-2015, en raison de l'attention accrue portée à l'importance de l'identité juridique et à la capacité qu'ont ces systèmes de fournir des statistiques précises, fiables et à jour, qui peuvent être désagrégées aux fins du suivi des indicateurs. Le programme de développement pour l'après-2015 tendra tout particulièrement à ce que « personne ne soit laissé de côté ». Dans un certain nombre de pays, il est impératif d'être enregistré pour bénéficier de ces services et droits; pourtant, les personnes qui risquent d'être laissées de côté sont souvent celles-là mêmes qui peuvent avoir davantage de difficultés à se faire enregistrer. Les États Membres ne définiront la portée et le contenu exacts du nouveau programme de développement qu'au cours du quatrième trimestre 2015, mais il est probable que le nouvel ensemble d'objectifs de développement arrêtés au niveau international contribuera à accentuer le caractère urgent de l'investissement en faveur des systèmes de registres et statistiques d'état civil.

<sup>7</sup> <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/HDN/Health/CRVS%20Scaling-up%20plan%20final%205-28-14web.pdf>.

<sup>8</sup> A/68/970 et Add.1 et Corr.1.

14. On a fait valoir que les nouvelles technologies et les améliorations apportées aux outils de collecte et de compilation de données ont offert des occasions uniques de mettre en place des systèmes complets et efficaces de registres et statistiques d'état civil. Les nouvelles technologies peuvent permettre de surmonter les obstacles d'ordre géographique, logistique ou autre qui entravent l'enregistrement universel des faits d'état civil; de fournir des services publics efficaces; d'accroître l'efficacité de la compilation et de la diffusion de statistiques d'état civil; de sécuriser le stockage et la production d'informations; de fournir des informations fiables et à jour pour une planification fondée sur des données factuelles. Elles peuvent aussi faciliter l'accès de chacun au registre d'état civil, que ce soit pour se faire inscrire ou pour obtenir une pièce justificative. De plus en plus de pays s'efforcent actuellement d'améliorer l'exhaustivité des données enregistrées en exploitant le potentiel des technologies de l'information et de la communication<sup>9</sup>. Par ailleurs, des approches novatrices ont été adoptées pour permettre l'enregistrement des naissances dans les structures sanitaires et l'utilisation de la téléphonie mobile pour enregistrer les naissances hors de ces structures et dans les zones difficiles d'accès. La « révolution des données » est donc une excellente occasion d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité des systèmes de registres et statistiques d'état civil et de faire de ces statistiques une priorité dans la mise au point de systèmes statistiques.

#### **IV. Vers un système de registres et statistiques d'état civil viable : le rôle des organisations internationales et régionales**

15. Pour donner suite aux efforts récemment déployés par les pays pour mettre au point des systèmes complets de registres et statistiques d'état civil, les organismes internationaux et intergouvernementaux régionaux leur ont apporté un plus vaste soutien au cours des dernières années. En particulier, les organisations régionales ont joué un rôle de premier plan quant au renforcement de l'engagement politique des pays en faveur de l'amélioration des systèmes de registres et statistiques d'état civil et à l'intensification des efforts au niveau mondial. Le présent chapitre donne un aperçu du rôle joué par les organisations internationales et régionales qui s'intéressent activement aux registres et statistiques d'état civil. Divers bureaux et organismes des Nations Unies mènent actuellement, de façon décentralisée et selon leurs mandat et domaines de compétence, des activités très variées qui sont résumées ci-après.

##### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

16. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aide les gouvernements à mettre en application les articles 7 et 8 de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>10</sup>, notamment en leur donnant des conseils sur l'enregistrement des naissances et en les aidant à élaborer de bonnes pratiques pour accroître le taux d'enregistrement des naissances. L'appui fourni aux pays inclut l'analyse de la

---

<sup>9</sup> Voir : *Un monde qui compte : mobiliser la révolution en matière de données pour le développement durable*, rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable (2014).

<sup>10</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

situation, la mise au point de solutions faisant appel aux technologies de l'information et des communications, des réformes législatives et politiques, des changements structurels et opérationnels, la mise en œuvre d'actions de communication pour le développement, la promotion de l'enregistrement, la formation de coalitions et le renforcement de la collaboration. La base de données de l'UNICEF sur l'enregistrement des naissances comprend des informations qui proviennent de plus de 170 pays et couvrent une période de plus de 20 ans. L'UNICEF contribue également à la collecte de données sur l'enregistrement des naissances par la voie de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, un programme d'enquêtes auprès des ménages qu'il a mis au point pour aider les pays à recueillir des données sur la condition de l'enfant et des familles. L'UNICEF s'emploie également à améliorer l'enregistrement des décès en dispensant conseils et informations sur l'enregistrement des décès et l'autopsie verbale, ainsi qu'en évaluant l'exhaustivité de l'enregistrement des décès.

### **Fonds des Nations Unies pour la population**

17. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aide les pays à renforcer leur capacité de produire des données démographiques, notamment de mettre au point des systèmes de registres et statistiques d'état civil ou de les consolider, ainsi qu'à s'appuyer sur ces données pour élaborer des politiques et des stratégies nationales de développement. Il est également prêt à tirer parti de ses partenariats avec les bureaux de statistique nationaux pour promouvoir les activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

### **Secrétariat de l'ONU**

18. Trois bureaux relevant du Secrétariat de l'ONU œuvrent à la promotion des systèmes de registres et statistiques d'état civil. Les principaux domaines d'activité de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales sont les suivants : amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques relatives à la mortalité; amélioration de l'enregistrement des naissances et des statistiques relatives à la fécondité; évaluation de l'exhaustivité des enregistrements des naissances et des décès au moyen de méthodes analytiques; approches et technologies novatrices; études nationales; évaluation de l'accessibilité et de la fiabilité des systèmes de registres et statistiques d'état civil au niveau local dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

19. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales est chargée d'énoncer des lignes directrices et des méthodes pour la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques d'état civil, ce qui inclut la formulation de principes et de recommandations concernant les systèmes de statistiques de l'état civil et l'élaboration de manuels techniques. La Division organise des ateliers de formation sur les registres et statistiques d'état civil afin de faire mieux connaître et utiliser les méthodes modernes appliquées à l'enregistrement des actes d'état civil et à la production régulière de statistiques d'état civil fiables et précises. La Division tient également à jour une base de connaissances, ainsi qu'un ensemble de méthodes, de pratiques et d'autres instruments liés aux registres et statistiques d'état civil, qui constituent une source de référence aussi bien pour les services d'état civil que pour les statisticiens.

20. Lancé par le Secrétaire général lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2010, le mouvement mondial « Toutes les femmes, tous les enfants » mobilise les gouvernements, les acteurs multilatéraux, le secteur privé et la société civile pour qu'ils redoublent d'efforts aux niveaux international et national afin de remédier aux principaux problèmes de santé auxquels sont confrontés les femmes et les enfants dans le monde. Dans le cadre de ce mouvement, la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant a prescrit aux pays le renforcement de leurs systèmes informatiques de registres et statistiques d'état civil.

### **Banque mondiale**

21. Trois volets des activités de la Banque mondiale ont trait aux registres et statistiques d'état civil : i) un programme multinational de renforcement des capacités statistiques conçu pour faciliter l'accès des clients au financement ordinaire de la Banque mondiale afin d'accroître les capacités en matière de statistiques, qui permet aussi de financer la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique ou de plans d'action détaillés similaires à moyen terme; ii) l'aide multisectorielle fournie aux pays, sous la forme d'un appui opérationnel et technique, visant à renforcer les systèmes de registres et statistiques de l'état civil et les systèmes nationaux d'identification; et iii) le Fonds catalytique du « Statistics for Results Facility », qui vise à encourager les projets statistiques nationaux, une approche de la statistique à l'échelle du système et au niveau des pays, ainsi qu'une meilleure coordination et coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques.

### **Organisation mondiale de la Santé**

22. Les données issues des registres et statistiques d'état civil, notamment les causes de décès, sont considérées comme essentielles au travail de l'Organisation mondiale de la Santé. Elles sont utilisées pour comprendre, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets de développement des systèmes de santé à l'échelle mondiale, et il est acquis qu'elles sont un pilier de l'information et de la planification nationales en matière de santé publique. L'OMS soutient les activités liées aux registres et statistiques d'état civil dans le cadre de son programme statistique mondial de base et gère une base de données rassemblant des données nationales sur les séries chronologiques relatives à la mortalité (décès enregistrés et causes de décès). Elle tient également à jour la Classification internationale des maladies, qui présente un intérêt pour la collecte de données sur la mortalité au niveau mondial et contribue à la collecte d'autres données concernant la mortalité, telles que les normes relatives aux autopsies verbales. L'OMS a récemment publié des documents sur le rôle du secteur de la santé dans le renforcement des systèmes de registres et statistiques d'état civil ainsi que sur l'amélioration des statistiques relatives à la mortalité et la consolidation de ces systèmes.

### **Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle**

23. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle vise à promouvoir l'amélioration de l'utilisation et de la production des statistiques dans les pays en développement. Il favorise le renforcement des capacités statistiques, préconise la prise en compte de données fiables dans la prise de décisions et coordonne l'aide apportée par les donateurs en vue de réaliser les objectifs de

développement et de réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La promotion de l'intégration des statistiques de secteurs clefs dans les stratégies nationales de développement de la statistique et d'autres questions statistiques importantes, notamment en ce qui concerne les systèmes de registres et statistiques d'état civil, fait partie intégrante de l'action menée par le Partenariat.

#### **Banque africaine de développement**

24. Dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, la Banque africaine de développement aide les pays membres de la région à mener des évaluations complètes de leurs systèmes de registres et statistiques d'état civil. À cet égard, la Banque coopère également avec d'autres partenaires pour promouvoir une culture de l'enregistrement efficace et rapide dans la région, et pour tenter d'encourager un dialogue national avec les gouvernements et de lancer des projets de modernisation des registres d'état civil et des systèmes d'identification.

#### **Banque asiatique de développement**

25. La Banque asiatique de développement est une institution de financement du développement dont la mission est d'aider ses pays membres en développement à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions et la qualité de vie. Elle participe aux activités de renforcement de la capacité des bureaux de statistique et des organismes apparentés de produire des statistiques fiables et actualisées, notamment en ce qui concerne les registres et statistiques d'état civil, et collabore avec des partenaires de développement régionaux pour soutenir diverses activités régionales dans ce domaine, notamment l'organisation de forums régionaux et d'ateliers de formation et l'évaluation des systèmes de registres et statistiques d'état civil, ainsi que l'exécution de projets nationaux destinés à améliorer ces systèmes dans certains pays.

#### **Banque interaméricaine de développement**

26. La Banque interaméricaine de développement est une banque régionale de développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui soutient résolument les efforts déployés par les pays pour réduire la pauvreté et les inégalités. Son programme de réforme est en constante évolution et vise à accroître les effets de l'aide au développement dans la région. Elle concourt, entre autres, à la modernisation des registres d'état civil et systèmes d'identification, dont elle considère qu'ils sont essentiels au regard de l'élaboration de projets et de politiques publics efficaces. La Banque mène également des recherches appliquées dans ce domaine et a publié un certain nombre de documents relatifs à l'utilité et à l'importance des registres officiels.

#### **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

27. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe offre son aide, son assistance et son savoir-faire aux États membres de l'OSCE et à la société civile afin de promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination. Dans le domaine des registres démographiques, le Bureau

met ses compétences au service des États aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de cadres administratifs et réglementaires concernant l'enregistrement du lieu de résidence et des faits d'état civil, et s'emploie en particulier à sensibiliser les décideurs, mener des évaluations, élaborer des stratégies de réforme et conseiller les autorités quant aux politiques à suivre.

### **Organisation des États américains**

28. L'Organisation des États américains rassemble les 35 États indépendants des Amériques et constitue la principale instance gouvernementale politique, juridique et sociale de l'hémisphère. Dans le cadre de son Programme d'enregistrement universel de l'état civil dans les Amériques, elle appuie les efforts déployés par ses États membres pour éliminer les lacunes d'enregistrement et faire en sorte que le droit à l'enregistrement de l'état civil soit reconnu à tous les habitants de la région. L'Organisation apporte actuellement son soutien aux activités liées à l'enregistrement des naissances à l'hôpital, aux campagnes mobiles menées dans les zones frontalières, à l'interopérabilité et à la sécurité des bases de données des institutions, à la reconstitution des fichiers détruits, au renforcement des institutions et à la coopération horizontale entre services d'état civil.

### **Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**

29. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique aide les populations des îles du Pacifique à parvenir à un développement durable. La Division de la statistique pour le développement s'emploie à renforcer la capacité des organismes nationaux de planification statistique, sociale et économique de produire des données aux fins de la gouvernance. Elle apporte en particulier un soutien stratégique et technique aux pays pour les aider à améliorer leurs systèmes de registres et statistiques d'état civil et coordonne les projets interinstitutions, notamment le Plan d'action du Pacifique relatif aux statistiques d'état civil, soutenu par le Groupe d'entente de Brisbane. Ce dernier a pour objectif d'aider les pays et territoires à rendre plus accessibles les données relatives aux naissances, aux décès et aux causes de décès aux niveaux national et régional, et à mieux rentabiliser leurs investissements. En outre, la Division s'attache particulièrement à renforcer l'utilisation des systèmes de données administratives tels que les registres et statistiques d'état civil et à entretenir les liens avec d'autres secteurs et systèmes nationaux de statistique en faisant appel aux stratégies nationales de développement de la statistique.

### **Commission économique pour l'Afrique**

30. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée d'élaborer des principes directeurs, des méthodes et des outils propres à orienter les améliorations à apporter aux systèmes de registres et statistiques d'état civil dans les pays africains, et de fournir des services consultatifs techniques à ses États membres dans le cadre de l'élaboration de leurs systèmes. Elle exerce également la fonction de secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le mandat du secrétariat s'appuie sur les directives publiées par le groupe des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui est désormais une instance permanente relevant de la Commission de l'Union africaine. En tant que

secrétariat, la CEA coordonne le renforcement des capacités, l'assistance technique, les activités de promotion et le suivi au niveau du continent et des pays.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

31. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) offre un cadre exhaustif et multilatéral à la promotion des registres et statistiques d'état civil en tant qu'élément fondamental du développement et encourage, en collaboration avec les gouvernements et un groupe régional d'organisations partenaires, la mise au point de systèmes de registres et statistiques d'état civil dans les pays. Ses activités consistent notamment à faire prendre conscience de l'importance de ces systèmes pour ce qui est de parvenir à un développement durable et sans exclusive, à œuvrer à l'évaluation de ces systèmes avec les gouvernements et partenaires, à créer un réseau régional d'acteurs qu'intéressent les registres et statistiques d'état civil, à aider les gouvernements et partenaires à harmoniser les activités au niveau des pays et à diffuser informations, outils et ressources. La CESAP a fait office de secrétariat pour la première Conférence ministérielle sur les registres et statistiques d'état civil en Asie et dans la région du Pacifique, qui s'est tenue en novembre 2014 et a conduit à l'adoption d'une déclaration ministérielle et d'un cadre d'action régional assorti d'objectifs régionaux et nationaux, et à la proclamation de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024).

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

32. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) diffuse des données nationales comparables sur les faits d'état civil (naissances, décès, mariages et divorces) enregistrés dans la région, accompagnées d'analyses complémentaires. La production et la diffusion de statistiques d'état civil fiables étant essentielles à une planification optimale, la CESAO encourage ses pays membres à mener de telles activités en vue de renforcer les systèmes de registres d'état civil dans l'ensemble de la région. Elle évalue l'accessibilité des données concernant les principaux indicateurs dans la région et établit des notes techniques destinées à aider les pays membres à produire des statistiques et des indicateurs conformes aux normes et définitions internationales.

## **V. Activités récemment menées par la Division de statistique à l'appui du programme de registres et statistiques d'état civil**

### **A. Mise en place du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil**

33. La mise sur pied d'un groupe mondial des registres et statistiques d'état civil a fait l'objet d'un débat lors d'une manifestation organisée en marge de la quarante-cinquième session de la Commission de statistique. Lors de la séance inaugurale, qui réunissait les principaux acteurs régionaux et internationaux, tous les participants ont convenu de la nécessité de mettre en place un mécanisme mondial permettant aux membres d'appuyer de façon coordonnée et équilibrée l'amélioration des systèmes de registres et de statistiques d'état civil compte tenu de leurs

compétences et préoccupations respectives et d'échanger régulièrement et efficacement des informations sur leurs activités.

34. Les participants ont convenu que ce groupe aurait pour principaux objectifs : a) d'aligner les mandats et les priorités stratégiques sur une approche globale de l'établissement de registres et de statistiques d'état civil, en créant un environnement propre à renforcer la collaboration aux échelles nationale, régionale et mondiale; b) d'échanger des informations et de coordonner les activités à l'échelle mondiale afin d'accompagner la dynamique positive qui se manifeste actuellement aux niveaux régional et national; c) d'étudier et d'exploiter de nouvelles pistes susceptibles d'accélérer l'amélioration des systèmes de registres et de statistiques d'état civil et d) de faire reconnaître que les registres et statistiques d'état civil sont des outils indispensables pour le développement.

35. La Division de statistique assure le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil. Celui-ci a convenu de tenir au moins une réunion annuelle à New York, à la même période que la session de la Division. Il est prévu d'organiser d'autres réunions, lorsque ce sera nécessaire ou opportun, immédiatement après les grandes réunions régionales ou mondiales consacrées aux registres et statistiques d'état civil. Il a été convenu que le groupe pourrait également mener ses travaux au moyen de réunions virtuelles et d'échanges de courriers électroniques. Les membres du Groupe sont des organisations intergouvernementales internationales et régionales attachées à la promotion des programmes d'établissement de registres et de statistiques d'état civil<sup>11</sup>, qui sont représentées par de hauts responsables.

36. Depuis la réunion inaugurale, le Groupe s'est réuni trois fois. La première réunion s'est tenue à Addis-Abeba, en avril 2014, en marge de la réunion consultative technique mondiale consacrée à la planification des investissements dans le domaine des registres et statistiques d'état civil. La deuxième réunion a eu lieu en septembre 2014, à Séoul, en marge de la Conférence internationale sur la gestion des identités. À cette occasion, le Groupe a décidé de dresser l'inventaire des documents et publications émanant de ses différents membres et consacrés aux registres et statistiques d'état civil. Actuellement en cours, cette tâche vise à repérer les documents techniques qui font double emploi et les lacunes en la matière. La troisième réunion s'est tenue à Bangkok, en novembre 2014, à l'occasion de la Conférence ministérielle sur les registres et statistiques d'état civil. Les membres du Groupe se sont entre autres penchés sur l'intérêt de la question des registres et statistiques d'état civil dans le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

---

<sup>11</sup> En octobre 2014, les membres du Groupe étaient la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Division de la population, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de statistique, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

37. En 2014, la Division de statistique a conçu et mis en place le site Web du groupe, qui est disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/GlobalCRVS.html>.

## **B. Mise en application de la troisième révision des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil**

38. Comme suite au rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques présenté en mars 2014 à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique<sup>12</sup>, les Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil ont été révisés pour la troisième fois et cette révision a été publiée, en anglais, sur support papier et électronique<sup>13</sup>.

39. La Division de statistique a prévu une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux pour faciliter la mise en application de ces recommandations dans les systèmes statistiques nationaux. Le premier atelier de cette série, organisé en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, s'est tenu à Addis-Abeba du 2 au 5 décembre 2014. Il s'adressait aux statisticiens et aux préposés aux registres des pays anglophones d'Afrique. La Division de statistique s'efforce actuellement, par l'entremise du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, de chercher des partenaires régionaux et mondiaux en vue de la mise en application des nouvelles normes internationales relatives à l'établissement des registres et statistiques d'état civil grâce à l'organisation et la tenue d'ateliers régionaux et sous-régionaux dans d'autres régions telles que l'Asie et l'Amérique latine.

40. La publication de la troisième version révisée des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil* rend nécessaire la mise à jour des guides et manuels utilisés pour l'établissement des registres et statistiques d'état civil. C'est le cas du *Manuel de formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil*<sup>14</sup> ou du *Manuel des systèmes d'établissement des Statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil – gestion, fonctionnement et tenue*<sup>15</sup>. La Division de statistique envisage par conséquent de réviser progressivement les manuels concernés afin de mettre à la disposition des différents pays un ensemble à jour de publications sur les directives et normes en vigueur pour l'élaboration ou l'amélioration des systèmes d'établissement de registres et statistiques d'état civil dans le monde entier.

---

<sup>12</sup> E/CN.3/2014/16.

<sup>13</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.XVII.10. Consultable à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/default.htm>.

<sup>14</sup> Publication des Nations Unies, ST/ESA/STAT/SER.F/84, numéro de vente : F.02.XVII.10.

<sup>15</sup> Ibid., numéro de vente : F.98.XVII.11

### **C. Centre de connaissances sur les registres et statistiques d'état civil**

41. Non seulement la Division de statistique publie des documents sur les normes internationales relatives aux registres et statistiques d'état civil, mais encore elle gère un centre de connaissances (<http://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/default.htm>) qui facilite, à l'échelle mondiale, l'échange et le partage de connaissances et d'informations en la matière. Ce centre recueille et diffuse des directives méthodologiques, des articles de fond et des informations sur les pratiques et activités des différents pays. Il fournit également des informations sur la portée des registres et des statistiques d'état civil, dans la mesure de leur disponibilité et des possibilités. La Division de statistique continuera à gérer et améliorer cette ressource en ligne.

## **VI. Résumé et conclusions**

42. Étant donné la nature multisectorielle des systèmes de registres et statistiques d'état civil et de leur intérêt pour ce qui est de l'identité juridique, des droits de l'homme, de la santé, de la bonne gouvernance et de l'administration, on s'intéresse de plus en plus à ces systèmes aux niveaux national, régional et mondial. Ces dernières années, dans le cadre plus vaste du développement, de nombreuses initiatives ont été prises en vue d'améliorer les systèmes de registres et statistiques d'état civil. Un nombre croissant de pays, souvent animés d'une volonté politique, sont résolus à mettre en place un système ou à moderniser le dispositif existant, et les organisations internationales et régionales intensifient leur aide aux différents pays. Les discussions en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur la « révolution des données » ont imprimé un nouvel élan aux efforts déployés pour mettre à profit cette occasion exceptionnelle d'évoluer.

43. Étant donné l'intérêt grandissant dont bénéficient les registres et statistiques d'état civil, la Division de statistique a également renforcé son action dans ce domaine, notamment en mettant en place le Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil et en promouvant activement la troisième révision des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, publiée en 2014.

44. La Commission de statistique est invitée à prendre acte du présent rapport.

---